

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 28 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Marie-Noëlle Nadal, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Marine Schinto, Muriel Piera à Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Laetitia Maroccu, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220328-2022_047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2022

Affichage : 01/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 mars 2022
Délibération N° 2022/047
Travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux
de la ville - écoles - 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre des missions assurées par la Direction des Bâtiments et de l'Entretien du Patrimoine, l'ensemble des sites bénéficient de visites de contrôles annuelles par les bureaux de contrôles DEKRA et APAVE.

En complément de ces visites, les prestataires des marchés à bons de commande effectuent une maintenance, donnant lieu à un rapport annuel des installations, avec la préconisation des interventions à entreprendre pour un fonctionnement optimal des systèmes.

Enfin, les commissions de sécurités périodiques permettent de juger de la capacité d'un site à recevoir du public suivant les normes en vigueur. 18 visites sont programmées pour l'année 2022

Interventions envisagées :

Nous prévoyons une remise à niveau complète des écoles avec des interventions prioritaires sur les sites ci-dessous :

- Groupe scolaire Casteluccio
- Groupe scolaire St Jean
- Ecole Andria Fazi
- Ecole Annexe Maternelle
- Ecole Maternelle du Parc Berthault

Travaux de création et/ou mise à jour de dossier SSI :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **18.000 eur HT**

Travaux de remplacement des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (ou BAES) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **13.000 eur HT**

(Remplacement des BAES défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de réparation des systèmes SSI :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **4.500 eur HT**

(Remplacement des SSI défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de désenfumage manuels et asservis :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **4.500 eur HT**

(Remplacement des systèmes défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de remise aux normes électriques :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **46.000 eur HT**

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont obligatoires à plusieurs titres et sont prévus en grande partie pendant la période des congés scolaires, afin de répondre à la programmation des commissions de sécurité prévues pour l'année 2022.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions ponctuelles.

Le montant total hors taxes des interventions est de **86.000 eur HT (quatre vingt six mille euros hors taxes)**.

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 200 €	20%

Collectivité de Corse – dotation quinquennale	43 000 €	50%
DSIL	25 800 €	30 %
TOTAL	86 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio - Ecoles pour un montant de 86 000 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse « Fonds écoles », Etat) selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 200 €	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	43 000 €	50%
DSIL	25 800 €	30 %
TOTAL	86 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame **Rose-Marie OTTAVY-SARROLA**, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 mars 2022,
Considérant ce qui suit :

APPROUVE le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio - Ecoles pour un montant de 86 000 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse « Fonds écoles », Etat) selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 200 €	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	43 000 €	50%
DSIL	25 800 €	30 %
TOTAL	86 000 €	100%

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE AJACCIO" at the top and "2008 AJACCIO" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Laurent Marcangeli".